

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 54 mai 2015



FNLP - AILP
Libre Pensée

**1905 - 2015 : 110^e anniversaire
de la loi de Séparation des Églises et de l'État**

10 milliards d'euros chaque année

**pour l'Église et l'enseignement catholique
grâce à la loi Debré !**

Stop au pillage des fonds publics !

La laïcité, c'est :

- ➔** Aucun financement public des cultes !
- ➔** Respect de la loi de 1905 !
- ➔** Abrogation de la loi Debré !

**Manifestation nationale
samedi 5 décembre 2015 à 15H
Place de la République à Paris !**

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Pages 3 & 4	Déclaration de la Ligue de l'enseignement, de la LDH et de la FNLP du 7 avril
Pages 5 & 6	Colloque du 21 mars « Laïcité et libertés publiques »
Pages 7 & 8	Le coin des connaissances : où en est la physique ?
Page 9	La rencontre de Google et de Descartes
Pages 10 & 11	La loi de fin de vie 2015 : synthèse ou surplace
Pages 12 & 13	PMA, GPA : question à l'étude
Page 14	Nouvelles
Page 15	Notes de lecture
Page 16	La page de la trésorière

Le mot du président

L'actualité met en avant quasi quotidiennement son lot de déclarations de faux laïques et de vrais cléricaux sur la laïcité.

De quoi donner le tournis.

C'est une jupe trop longue qui mettait la laïcité en péril fin avril à Marseille.

Quelques jours avant, *Le Monde* s'étendait sur les états d'âme au PS en matière de laïcité et rapportait des propos que le président Hollande aurait tenus dans *Polka* : « *La laïcité, c'est d'abord le respect de la liberté de conscience* ». Prenons acte de ce propos mais n'abandonnons pas la circonspection d'usage à la Libre Pensée.

Pour la Libre Pensée, la laïcité c'est le liberté de conscience et ses corollaires : la séparation de la sphère publique de la sphère privée, la séparation du culturel et du culturel.

Le président Hollande, comme d'autres moins regardants que lui quant à la liberté de conscience, garde un silence assourdissant sur les milliards de fonds publics détournés vers l'enseignement privé (à 96 % catholique) au titre du 56^{ème} budget anti laïque.

Pour nous, l'argent de tous (les impôts) doit être consacré à l'école de tous, l'école publique.

56 ans de loi Debré, 56 ans de détournements, cela suffit ! Abrogation de la loi Debré, respect de la loi de 1905, respect de la liberté de conscience.

Dans ce numéro, le bureau de la Fédération propose à la réflexion de tous sur ce sujet, déclarations communes, compte-rendu du colloque, contributions de syndicalistes retraités.

Au congrès départemental du 13 juin 2015, à Marcoussis, préparatoire au congrès national à Creil, nous rendrons compte de nos démarches auprès des organisations qui se réclament de liberté de conscience en Essonne et de la préparation de la manifestation nationale du 5 décembre prochain.

Cet engagement ne nous détournera pas, bien au contraire, du combat contre tous les obscurantismes.

Que Grégory Chaboussant, MM. Gompel et Prud'homme, Daniel Carré et Irène Lavignolle soient remerciés pour leurs libres propos.

Les obscurantistes visent de plus en plus directement la Libre Pensée, ce qui est une donnée nouvelle sur la place que nous occupons.

Donnons-nous d'avantage de moyens pour contrattaquer. Raison de plus pour vous inciter à donner suite à l'appel du congrès départemental de janvier dernier (La Raison 91 n° 53) :

- régler la cotisation 2015 sans attendre,
- adhérer et proposer l'adhésion,
- faire abonner à La Raison 91.

Bon courage à tous !

Louis Couturier



Détournement des fonds publics par les religions

Déclaration commune : Il ne faut pas toucher à la loi de 1905 ! Il faut défendre les libertés publiques !

Les associations laïques : Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme et Fédération nationale de la Libre Pensée ont décidé de rendre publique cette déclaration au vu de la situation préoccupante qui existe dans ce pays aujourd'hui.



La laïcité, qui est le libre exercice de sa conscience, est garantie par la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905. Elle est aujourd'hui menacée par ceux qui veulent en faire un instrument contre une certaine catégorie de la population : les citoyens d'origine arabo-musulmane.

Ainsi, on entend interdire les repas de substitution dans les cantines des collectivités publiques pour les végétariens et les personnes ne voulant pas, pour des raisons diverses, manger du porc. **Imposer une nourriture contraire aux convictions personnelles, ne relève pas de la laïcité, mais de la xénophobie.** S'il est juste d'un point de vue laïque de refuser de diffuser dans les collectivités publiques les produits **cashier** et **halla**, imposer des repas avec de la viande de porc relève de la discrimination.

Ainsi, on entend réclamer l'interdiction du voile dit « *islamique* » à l'Université. Rappelons qu'il existe, dans les facultés, les franchises universitaires qui sont des libertés arrachées au pouvoir et aux clergés. Remettre en cause les libertés universitaires ne relève pas de la laïcité, mais d'une remise en cause de la démocratie.

Ainsi une proposition de loi qui doit être examinée en mai prévoit la modification du **Code du Travail** ; on veut y intégrer des dispositions relevant de la sphère publique et de la nécessaire neutralité des agents des Fonctions publiques. Le Code du Travail régit les rapports entre les dirigeants d'entreprise et les salariés. Au sein des entreprises, la liberté de conscience est régie par l'**Article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789** : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.* »

On veut étendre à l'infini la sphère publique et imposer la nécessaire neutralité des agents des services publics à tous les salariés dans tous les secteurs de la vie économique et quotidienne. Cela relève d'une volonté de normalisation à outrance de la société et entraînerait une diminution drastique des espaces où s'exercent les libertés individuelles. C'est transformer les entreprises en champ clos d'affrontements communautaristes et religieux. Il est possible de mettre des limites à la liberté de comportement des salariés, en raison des besoins de l'entreprise et de la sécurité, mais cela doit être strictement délimité et soigneusement encadré. Aucune entreprise n'a le droit de posséder un blanc-seing pour régenter la conscience des salariés.

Ainsi, contre le principe de Séparation des Eglises et de l'Etat, on entend des propositions visant à suspendre, modifier, abroger la loi de 1905 pour « *intégrer* » l'Islam. Rappelons que la loi de 1905 a été promulguée alors qu'il y avait 10 millions de musulmans sur le territoire

de la République dans les 3 départements d'Algérie. Son article 43 prévoyait son application en Algérie. C'est pour des raisons d'intérêts colonialistes et de contrôle des « *indigènes* », via les imams qu'il fallait garder assujettis au système colonial, que cette disposition n'a jamais été appliquée, alors qu'elle était réclamée avec force par toute l'élite nationale et indépendantiste algérienne.

Rappelons aussi que les cultes bouddhistes (600 000 adeptes en France) ont été intégrés dans les dispositions des associations culturelles prévues dans la loi de 1905 sans qu'il ait été besoin de modifier un mot de la loi de 1905. Il n'appartient pas à l'Etat et au gouvernement de s'ingérer dans l'organisation des cultes, ni de désigner ses « *interlocuteurs officiels* », ni de former les religieux et encore moins de délivrer des diplômes religieux. Nos associations rappellent ce que disait **Victor Hugo** : « *L'Etat chez lui, les Eglises chez elles* ». Toute autre disposition visant à l'ingérence de l'Etat dans les cultes relève de l'esprit de concordat.

La laïcité et les libertés sont menacées !

Comment ne pas être inquiets quand on prend connaissance du projet de loi présenté par le Premier Ministre qui « *légalise des mesures de surveillance jusqu'ici interdites. Les possibilités d'écoute, d'espionnage d'Internet et de visites clandestines de domiciles sont étendues. (Le Monde du 21 mars 2015)*. Et ce pour protéger « *Les intérêts essentiels de la politique étrangère et l'exécution des engagements européens et internationaux de la France. Les intérêts économiques et scientifiques...* »

Là aussi, la part des libertés individuelles ne cesse de se réduire au détriment du « *tout sécuritaire* ». Une grande menace se fait jour sur les libertés de communication téléphonique où les moyens techniques légalisés ne laisseront plus aucune part à la préservation de la vie privée. **Tout est possible, tout sera-t-il permis ?** Les moyens de contrôle sautent les uns après les autres. La **CNIL** n'a plus aucun rôle dans cette affaire et le **juge judiciaire** est totalement dessaisi au profit de l'Administration.

Comment ne pas être inquiets aussi quand l'une des nouvelles missions affectée aux services secrets est : « *La prévention des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ?* » Cette notion peut recouvrir tout et n'importe quoi, y compris dans le domaine social et syndical. Une nouvelle loi anticasseurs ?

Comment ne pas être aussi stupéfiés que la lutte antiterroriste et son dispositif légal aient conduit une personne en état d'ivresse avancée, qui n'était plus dans l'état de comprendre quoi que ce soit, à être condamnée à des années de prison pour des propos d'ivrogne ?

Il serait temps de se rappeler ce que disait **Benjamin Franklin** : « *Ceux qui pensent qu'en abandonnant un peu de liberté, ils auront un peu plus de sécurité, n'auront au bout de chemin ni sécurité ni liberté.* »

Il faut défendre nos libertés et la laïcité : Il s'agit de notre liberté de conscience !

Paris, le 7 avril 2015.

Le colloque du 21 mars 2015 « Laïcité et Libertés publiques »

A l'initiative de la Libre Pensée, de l'Union rationaliste, de la Ligue de Droits de l'Homme et de la Ligue de l'Enseignement, un colloque ayant pour thème « Laïcité et Libertés publiques » s'est tenu le samedi 21 mars à la Bourse du Travail de Paris.

Grand succès ! Notre ami **Christian Eyschen** confiera quelques jours plus tard que, pour la première fois, il avait dû refuser des inscriptions.

Un colloque n'est pas une grand'messe ; d'abord ce mot est mal venu chez nous. Ce fut un moment où les organisations présentes ont exprimé, acté leurs convergences et leurs différences.

Et justement, les Actes de ce colloque, je les attend avec une grande impatience tant ce qui fut dit est grand. Et je n'ai pas eu le temps de tout noter.

Michel Godicheau de la commission « Droit et Laïcité » de la Libre Pensée a bien spécifié que la loi de 1905 c'était la suppression du budget de cultes et l'organisation des cultes par eux mêmes ; que la discussion c'était la démocratie et que l'histoire n'est pas la mémoire ; que la laïcité n'était pas la neutralité et qu'il fallait remettre la Séparation au coeur de la laïcité ; que les querelles que l'on cherche à l'islam sont le relent de notre passé colonial mal digéré. Il termina en expliquant que la République ne restera laïque que si elle reste sociale.

Monsieur **Mohamed Moussaoui**, président de l'Union des mosquées, proclama son attachement à la laïcité qui est le vivre ensemble ; à la liberté de croire ou ne pas croire ; à la jurisprudence qui prône une conception libérale devant le silence des textes.

Quand la mosquée de Paris fut construite sur un terrain municipal avec des subventions d'État, il n'y eu aucun problème. Actuellement, la construction de tels édifices se fait avec seulement 10 à 15 % de financement étrangers, ce que condamne un certain parti financé par la Russie

Monsieur **Philippe Portier**, directeur du Groupe Sociétés, Religions, Laïcité démontra que le principe de solidarité est sans cesse agressé.

Claire Serre-Combe, porte parole d'« Osez le féminisme », regretta qu'il y eu aussi peu de femme à la tribune ; affirma que religions et patriarcat s'auto-alimentent quand il s'agit de réduire le droit des femmes ; ces dernières ayant failli n'être que « complémentaires » des hommes dans la constitution tunisienne. Et elle prévoyait que, malgré

l'introduction des binômes, il y aurait peu de femmes présidentes des assemblées départementales. En ce qui concerne « la liberté de ne pas avorter » (dixit FN), la « Manif pour tous » à remplacé les actions violentes d'il y a encore peu.

Françoise Olivier-Utard de l'Union rationaliste déclara que l'islamophobie ne veut rien dire ou trop de chose : racisme, xénophobie, anti-islamisme, terrorisme international, haine de classe. Qu'on mélange culturel et culture, qu'une crèche, ce n'est pas un sapin de Noël ; que l'état n'a pas à organiser un dialogue inter-culturel : les religions sont capables de le faire par elles mêmes.

Jean-Michel Ducomte, de la Ligue de l'Enseignement nous appris que devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la France avait toujours eu gain de cause dans tous les cas où elle avait été mise en cause, car la Cour tient compte des spécificités nationales et donnera des avis totalement opposés selon le pays. C'est ainsi que l'interdiction du voile intégral a été validé. Tout comme l'Irlande avec sa loi anti-avortement. La Cour prend en compte la notion de choix de société et quand la Cour a parlé, il n'y a plus d'appel.

Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme, rappela que la laïcité c'était l'organisation de la société qui permet la liberté de conscience, que la loi de 1905 est une loi de double liberté ; le refus d'être lié et de régenter les cultes. Il parla de la sphère publique (établissements publics) qui était un noyau dur d'une neutralité implacable, qui ne doit pas s'étendre indéfiniment car elle retient la liberté ; de la sphère privée de l'individu et de la famille.

C'est à la frontière de ces deux univers qu'il y a des ajustements. Les Églises font parti de la vie sociale et participent aux débats ; c'est l'Agora civile.

Il ne faut pas détourner un principe fait pour inclure en un principe fait pour exclure. Nous n'avons pas de leçons à donner mais une expérience à partager : notre modèle n'est pas nécessairement transposable.

Monsieur Jean-Louis Bianco, Président de l'Observatoire de la laïcité termina cette réunion.

La laïcité est attaquée par la mentalité anglo-saxonne et qu'il fallait aller dans le monde expliquer la laïcité dans les centres culturels français.

Les réfugiés religieux savent apprécier notre laïcité qui permet d'exprimer ses convictions.

La laïcité rassemble nos identités ; nous voulons

vivre ensemble, nous sommes des citoyens à égalité de droits et de devoirs.

Aujourd'hui, c'est l'islam qui est soluble dans la république et la laïcité pour l'Église, ce n'est pas sûr : Les musulmans de France ont milité en 2004 contre l'interdiction du voile à l'école, mais une fois la loi votée, ils l'ont appliquée ; alors que la « manif pour tous » continue à contester la dernière loi sur le mariage.

Donner du choix dans les cantines est autre chose que servir des plats halal ou cachet : il est important qu'on puisse manger ensemble.

Il termina sur le foulard à l'Université, dans un lieu de liberté peuplé d'adultes , où il n'y a pas à agir s'il n'y a pas d'agression.

Maurice Gelbard.

Les actes de ce colloque sont en cours d'impression.

* * *



Le coin des connaissances : où en est la physique ?

La physique est la racine de toutes les autres sciences et a pour objet la description et la compréhension de la matière et de la lumière, de l'infiniment petit à l'infiniment grand. Elle repose sur l'observation expérimentale des faits à partir desquels elle se propose de dégager des lois universelles dont la validité, la pertinence et la précision doivent être constamment questionnées par l'ensemble des faits expérimentaux accumulés au cours du temps.

Le physicien britannique **Ernest Rutherford**, prix Nobel en 1908 et découvreur du noyau atomique, a bien résumé le point de vue : « *toute science est soit de la physique soit de la philatélie* ». Il signifiait par là que la physique a pour ambition de comprendre l'ensemble des lois de la nature et que chimie et biologie, par exemple, ne sont que des conséquences des lois de la physique. La physique est aussi la plus « mathématique » des sciences.

L'arsenal mathématique développé par l'homme permettant de traiter, de simuler, de prédire les phénomènes physiques est considérable. Déposer une sonde sur une comète à 5 milliards de kilomètres, prédire le temps qu'il fera dans 6 jours en tout point du globe, se déplacer avec un GPS avec une précision de moins de 1 mètre, ou encore localiser au millimètre près une tumeur cérébrale par IRM sans ouvrir le crâne, requièrent une somme considérable d'équations complexes pour décrire les phénomènes physiques sous-jacents.

Le physicien allemand **Einstein**, prix Nobel en 1921, s'interrogeait : « *L'éternellement incompréhensible à propos du monde est sa compréhensibilité* », autrement dit que l'univers « suive » des lois mathématiques était pour lui une source infinie de surprises. Et il poursuivait « *comprendre, c'est « réduire » des phénomènes par un processus logique à quelque chose de déjà connu ou apparemment évident* » et les faits sont d'autant mieux compris que le nombre d'affirmations théoriques servant à les expliquer est réduit. En d'autres termes, la physique développe des modèles, à l'aide des mathématiques, qui décrivent le mieux possible, mais avec le moins possible de paramètres ou d'hypothèses, les phénomènes observés.

Les théories sont révocables en tout temps et soumises à la vérification expérimentale. Si une théorie même solidement établie par des années d'expériences échoue à décrire un phénomène nouveau, il faut la rejeter et la remplacer.

Cette « révolution scientifique » a eu lieu de manière magistrale, avec une ampleur et un impact sans précédent, au début du XXe siècle. **La « physique quantique » a supplanté la « physique classique » car elle seule permet de décrire les phénomènes physiques à l'échelle atomique et microscopique.**

Le terme « quantique » provient du terme « **quanta** », c'est-à-dire la quantité indivisible d'une grandeur physique, qui décrit la plus petite quantité d'énergie qu'un objet peut perdre ou gagner. Ce nouveau mot apparaît en décembre 1900 dans un mémoire lu par l'Allemand **Max Planck**, prix Nobel 1918, devant l'Académie des sciences de Prusse. Il postule l'idée selon laquelle les échanges d'énergie entre la lumière et la matière ne peuvent se faire que par paquets discontinus d'énergie, qu'il appelle « quanta ». **Planck** renonce à la continuité, pilier de la physique classique. La théorie quantique décrit donc le **comportement des atomes et des particules**, ce que la mécanique newtonienne et la théorie électromagnétique de **Maxwell** n'avaient pu faire. Cette révolution a eu un impact considérable sur nos vies : transport aérien, médecine, communications, électronique, informatique, production d'électricité, etc. Tous ont été profondément transformés par la physique quantique. Celle-ci représente l'archétype d'une révolution scientifique qui heurte le sens commun et met à mal notre intuition.

Les atomes ou éléments, sont au nombre de 115 différents depuis l'hydrogène – le plus simple des **atomes** – jusqu'aux atomes artificiels créés au XXe siècle par l'homme et donc instables. L'hydrogène représente environ 75% de la matière totale dans l'univers et est composé d'un proton (charge électrique positive $Z=1$) dans son noyau et d'un électron (charge négative compensant la charge positive du noyau) qui orbite autour. Les éléments suivants dans le **tableau de Mendeleev** (Hélium $Z=2$, Lithium $Z=3$, etc.) sont classés par nombre croissant de protons dans le noyau. L'énergie interne des atomes est donnée par la célèbre formule d'**Einstein** $E=mc^2$ où c est la vitesse de la lumière 300000 km/s et m la masse de l'atome au repos. A mesure que le nombre de protons augmente il faut ajouter des neutrons pour préserver la stabilité des noyaux. Par exemple, le carbone a 6 protons ($Z=6$) et 6 neutrons dans son noyau. Pour les atomes très lourds, il faut beaucoup de neutrons pour « tenir » le noyau ensemble. Certains éléments ont plusieurs isotopes (même nombre de proton mais un nombre différent de neutrons) et peuvent être radioactifs (émetteur de rayonnement) par décomposition du

noyau. La **radioactivité** a été découverte par **Becquerel** en 1896 puis par **Marie Curie** en 1898 (prix Nobel conjoint en 1903).

Il a fallu l'avènement de la physique quantique pour comprendre complètement la radioactivité et la physique nucléaire, pour enfin comprendre la liaison chimique entre les atomes, pour comprendre la formation des molécules, bref pour comprendre toute la chimie !

Le monde de l'infiniment petit se comporte très différemment de l'environnement macroscopique auquel nous sommes habitués. Tout d'abord le fait que la **mécanique quantique est probabiliste** et non déterministe. Si l'évolution d'un système est bel et bien déterministe (**équation de Schrödinger**, prix Nobel 1933), la mesure d'une observable comme la position ou la vitesse d'un système dans un état donné connu peut donner aléatoirement une valeur prise dans un ensemble de résultats possibles. Un deuxième aspect majeur est que les notions d'onde et de particules ou corpuscules, qui sont séparées en mécanique classique, deviennent deux facettes d'un même phénomène, décrit de manière mathématique par une « fonction d'onde ». La lumière - mais aussi la matière - peut se comporter comme des particules (photons) ou comme une onde (rayonnement électromagnétique) selon le contexte expérimental !

On parle de dualité **onde-corpuscule**. Le physicien **De Broglie** (prix Nobel 1929) a montré qu'à une particule massive (un électron par exemple), on associe toujours une onde « enveloppante » dont la longueur d'onde, et donc l'énergie, est reliée à la masse de la particule (**relation de de Broglie**). Pour la lumière, l'énergie est proportionnelle à l'inverse de la longueur d'onde (**loi de Planck**).

En physique quantique, il est impossible d'obtenir à la fois une précision infinie de la vitesse d'une particule et sur sa position, et cela ne dépend pas du soin pris par l'expérimentateur pour ne pas « perturber » le système. Cette incertitude constitue une limite fondamentale à la précision de tout instrument de mesure empêchant la mesure exacte simultanée de deux grandeurs conjuguées (comme la vitesse et la position) et s'appelle le **principe d'indétermination de Heisenberg** (prix Nobel 1932).

Plus étrange encore, on montre que lorsqu'on effectue une mesure d'une observable (vitesse, position, énergie) d'un système quantique, celui-ci voit son état altéré. C'est le phénomène de « réduction du paquet d'onde » où l'ensemble des options possibles, les « états probables », sont comme élagués pour ne plus garder que l'état

réellement observé. C'est ce qu'on appelle la « **décohérence quantique** » qui explique le passage entre le monde quantique et le monde classique. C'est ce qui a valu à **Serge Haroche** le prix Nobel de physique en 2012.

Dernière fantaisie de la physique quantique, deux états quantiques peuvent être « intriqués » de telle sorte que la perturbation d'un de ces états entraîne une perturbation instantanée de l'autre état, et cela même s'ils sont séparés par une grande distance. Deux particules corrélées forment donc un ensemble quelle que soit leur distance de séparation Cette « intrication quantique » a été vue pour la première fois sur des photons par **Alain Aspect** à l'université d'Orsay dans les années 1980.

La physique quantique est la théorie physique la mieux confirmée par l'expérience et n'a encore jamais été mise en défaut. Sa précision est équivalente à celle de l'épaisseur d'un cheveu sur la distance entre Paris et Marseille ! Elle a permis nombre d'applications technologiques : énergie nucléaire, imagerie médicale par RMN, les diodes et transistor, la microscopie électronique et le laser.

Si la physique quantique a permis de comprendre les atomes et les molécules à un tel point de sophistication, elle pose encore des questions philosophiques : peut-on accéder à la réalité objective ou alors sommes-nous condamnés à n'observer qu'un monde tronqué, tel un poisson très intelligent mais prisonnier de sa rivière qui saura rendre compte de ce qui lui est sensible et accessible dans son environnement immédiat (courants, luminosité, température, faune et flore), mais qui ne saura jamais rien du ciel, des montagnes et des déserts ?

Pour le reste et pour conclure trop rapidement, la physique recèle encore de nombreuses merveilles, de la théorie de la relativité générale, « inventée » par **Einstein** en 1915, et jamais démentie, en passant par l'antimatière « postulée » par **Dirac** en 1928 et découverte quelques années plus tard, les quarks et gluons qui constituent les protons et les neutrons, le « boson de **Higgs** » qui « donne » leur masse aux objets. Enfin, tout serait né d'un « big-bang » vieux de 14 milliards d'années, qui a donné naissance au temps et à l'espace – il n'y aurait donc pas de temps « zéro » et donc pas « d'avant » le big-bang - puis à la matière, à la lumière et enfin aux premiers amas de matière qui conduisirent aux étoiles, aux galaxies et enfin aux planètes, dont la terre. Et des humains pour raconter cette histoire !

Grégory Chaboussant (physicien au CNRS)

Nous publions avec leur autorisation, un article des généticiens Nicolas Gompel et Benjamin Prud'homme, paru dans « le Monde » daté du 8 octobre 2014. Nous les en remercions vivement.

La rencontre de Google et de Descartes

Les sciences du vivant, comme d'autres disciplines scientifiques, sont en train de vivre une métamorphose dans leur façon d'appréhender leurs objets d'étude. Une métamorphose directement liée à la quantité de données qu'il est à présent possible de produire en un temps record.

On séquence aujourd'hui, en quelques heures, le génome de n'importe quel être vivant, plusieurs centaines de millions de lettres d'ADN. Cela concerne aussi bien les organismes macroscopiques (les humains en particulier) que les innombrables microbes qui peuplent les océans, nos intestins, les sols et même les nuages. On peut également connaître l'activité de ces génomes avec une précision inouïe, cellule par cellule, en séquençant en masse les produits des gènes exprimés. Le temps où le séquençage d'un seul gène de quelques centaines de lettres d'ADN occupait une équipe de recherche pendant des mois n'est pourtant pas si lointain.

Ce changement d'échelle s'impose à tous les biologistes et demande des compétences en informatique, nouvelles pour nombre d'entre eux. Il appelle aussi une révision profonde des formations scientifiques. Il a en outre fondamentalement bousculé les cadres de pensée. En effet, ces données massives donnent un aperçu exhaustif et global d'un processus cellulaire ou du génome d'un organisme. Elles permettent d'identifier des liens entre l'information génétique et certaines caractéristiques biologiques, telles des prédispositions génétiques à certaines maladies. Mais par nature ces liens ne sont que des corrélations, plus ou moins fortement soutenues par des probabilités, et non pas des liens de causalité.

Les tenants du « big data », façon Google, estiment qu'avec suffisamment de données les

liens entre séquences génétiques et caractéristiques particulières deviendront tous apparents et que la quantité aura valeur de lien de cause à effet. Pourtant, même soutenue par une probabilité forte, une corrélation positive entre deux variables n'implique pas forcément que l'une détermine l'autre. En témoigne cette étude parue en 2012 dans le *New England Journal of Medicine* établissant une corrélation positive entre la consommation de chocolat par les habitants d'un pays et le nombre de prix Nobel obtenus par ses scientifiques ! On peut trouver comme cela quantité de variables qui suivent les mêmes trajectoires et sont corrélées. En conclure que les variations d'une variable causent les variations de l'autre est pour autant hâtif.

La question se pose pourtant : les « big data » et les corrélations qui en découlent ont-elles valeurs de démonstration ? Peuvent-elles remplacer l'approche expérimentale et faire fi des tests de causalité ? Les deux approches ne sont en fait pas exclusives, mais au contraire complémentaires. Les approches à grande échelle constituent un outil précieux pour explorer les phénomènes biologiques complexes et révéler des relations insoupçonnées entre des variables. Ces corrélations doivent cependant être considérées comme autant d'hypothèses à tester. A ce jour, rien ne remplace la force des tests expérimentaux et l'analyse cartésienne pour identifier des liens de causalité. Si la nécessité de cette étape expérimentale est parfois remise en question parce qu'elle est longue et onéreuse, elle n'en reste pas moins un pilier essentiel de la compréhension.

**Nicolas Gompel, Benjamin Prud'homme
Généticiens, LMU de Munich, Institut de
biologie du développement de Marseille-Luminy
(CNRS).**

Loi fin de vie 2015 : Synthèse ou Sur place

Le 17 mars dernier, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture la proposition de loi Claeys/Leonetti sur la fin de vie, par 436 voix pour, 34 contre et 83 abstentions. Certes, le débat n'est pas clôt, le vote au Sénat puis le dépôt d'amendement à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture peuvent modifier le texte qui n'a été amendé qu'à la marge. Certains députés espèrent même que l'amendement proposé par Jean-Louis Touraine soit voté en deuxième lecture.

Le plus probable est toutefois que ce soit le texte actuel qui soit adopté par le parlement, une belle victoire pour Jean Leonetti. Ou une victoire à la Pyrrhus ?

Quelques rares thuriféraires chantent les louanges de ce texte, admirable synthèse. Mais entre qui et qui ? Les mouvements pro-life proclament que la sédation profonde et prolongée est une d'euthanasie, les partisans de l'aide active à mourir n'y trouvent pas leur compte. Tout en se réjouissant du vote, la ministre Marisol Touraine a considéré ce projet comme une étape, reprenant ainsi l'aveu de François Hollande poussé dans ses retranchements, par Nathalie Debernardi sur France Inter le 5 janvier dernier, concernant la position du Président de la République sur le suicide assisté.

Les auteurs de la proposition de loi déclarent que l'on passe d'un texte sur les devoirs des médecins à une ouverture de droits nouveaux pour les personnes en fin de vie. Cette déclaration me réjouit, car c'est effectivement ce que réclament unanimement les associations d'usagers de santé réunies dans le CISS (Collectif interassociatif sur la santé). Sur ces prémices consensuels, il nous est proposé deux mesures phares : les directives anticipées contraignantes et opposables au médecin et la sédation profonde et prolongée à la demande du mourant. Toutefois, la proposition de loi votée en première lecture comporte sur ces deux points des restrictions inacceptables.

Les directives anticipées peuvent être considérées comme inadéquates par le médecin qui peut alors faire appel à un collègue d'autres médecins. Cette disposition permet de contourner le caractère opposable et contraignant des directives anticipées.

La sédation profonde et prolongée jusqu'à la mort n'est une réponse qu'aux souffrances de l'agonie. Elle

est déjà pratiquée dans certains cas par des services de soins palliatifs. La proposition de loi prévoit qu'elle peut être demandée par le patient. Mais cette demande doit ensuite être instruite en commission, une étape qui restreint la liberté du patient.

La proposition de loi traduit un manque de confiance envers celui qui est confronté à sa propre fin. Le refus d'une aide à mourir comme en a bénéficié récemment en Oregon Brittany Maynard traduit à la fois une absence d'écoute des citoyens et de considération pour le soignant qui accepte le geste compassionnel demandé par celui qui sait qu'il va mourir.

Ce manque de confiance est d'ailleurs réciproque. Ceux là même qui combattent l'aide active à mourir gèrent aujourd'hui un système de santé dont tout le monde s'accorde à évaluer qu'il ne sait pas accompagner la mort de manière acceptable. Ce constat que chacun fait quand un proche disparaît alimente un profond malaise.

Cette loi croupion est le signe d'un très grand désarroi du système de santé.

Incontestablement d'énormes progrès ont été accomplis sur l'amélioration des conditions de vie et de l'efficacité des soins, avancées qui se traduisent depuis 50 ans par une considérable augmentation de la durée de vie. Simultanément et paradoxalement les techniques permettent de prolonger la vie dans des conditions douloureuses puis les moyens mis en œuvre entraînent de manière beaucoup trop fréquente l'obstination déraisonnable et les souffrances inutiles associées.

Maintenant, le rythme des progrès change et des obstacles de plus en plus forts se développent et contribuent à limiter l'efficacité des soins. De nombreux articles dans la presse médicale, essentiellement anglo-saxonne, sonnent l'alarme. Une transformation importante s'annonce devant les difficultés des soignants. La population exprime des besoins de plus en plus forts auxquels les médecins peinent à répondre.

Le médecin se retrouve trop souvent seul dans l'exercice de sa mission. Il est lui même désespéré de ne pas supprimer chez son patient la peur de la souffrance ou de la mort. Il le console en prenant sur

lui des responsabilités et des engagements qu'il ne peut assumer et des pouvoirs qu'il ne peut exercer. Le médecin fournit de l'aide, mais pas le salut que lui demande le malade face à sa mort prochaine. Les professionnels de santé doivent admettre les limites de leurs capacités et reconnaître que la **maladie et la mort font partie de la condition humaine**. Ils doivent résister à cette grandiose ambition que personne ne peut remplir, le pouvoir de vaincre définitivement la souffrance et la mort.

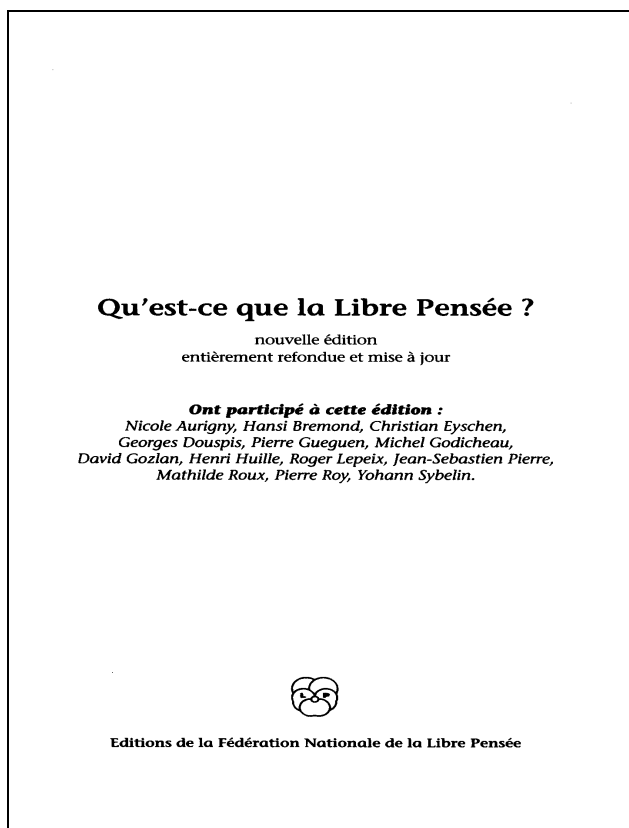
L'arrivée d'une médecine prédictive et personnalisée implique la **mise en place de la coopération soignant/soigné**, un processus gagnant gagnant de co-création de la santé avec deux experts, le médecin et le patient, qui interagissent au même niveau hiérarchique, mais avec des compétences distinctes. C'est une nécessité pour améliorer l'efficacité du système de

santé. En effet, les prescriptions sont trop peu observées, 50% en moyenne, une mesure objective de l'inefficacité d'un système qui a par ailleurs démontré son efficacité en reculant l'arrivée de la mort.

Pour la fin de vie, la coopération soignant/soigné est encore plus importante. Il est indispensable qu'une confiance s'établisse, dans une relation « hiérarchique » de soignant à soigné qui se transforme en une relation « égalitaire » de personne à personne. Il s'agit du destin du malade, qui, face à la mort qui s'annonce, doit avoir la maîtrise du moment et de la manière. Sa volonté est essentielle quand le soin ne peut plus être qu'apaisement apporté par le soignant, en cet instant unique et tragique, les derniers instants d'un être humain.

Daniel Carré.

Aux éditions de la FNLP, au prix de 8 euros, un ouvrage indispensable :



Sommaire

Introduction.....	p. 3
Histoire de la Libre Pensée.....	p. 7
L'association internationale de la Libre Pensée (AILP).....	p. 15
La laïcité de l'Etat.....	p. 25
La laïcité et l'école.....	p. 35
Le doute et le dogme - La Libre Pensée et les religions.....	p. 43
Pacifiste et internationaliste, c'est ce que revendique d'être le libre penseur.....	p. 51
La Doctrine Sociale de L'Église catholique.....	p. 61
Défense des conquêtes républicaines.....	p. 69
La Libre Pensée et la jeunesse.....	p. 77
Les femmes et la Libre Pensée.....	p. 83
Défense de la Science - Place à la raison.....	p. 89
Le fonctionnement de la Fédération Nationale de la Libre Pensée.....	p. 101

107

Vous pouvez passer commande auprès de Françoise Rousseau (voir dernière page). Livraison au congrès départemental, le 13 juin.

« La Loi dans tout État doit être universelle : les mortels quels qu'ils soient, sont égaux devant la loi » Voltaire

QUESTION A L'ÉTUDE – Congrès LP 2014 Nancy – Congrès LP 2015 – Creil

Gestation pour autrui ... GPA

Procréation médicalement assistée ... PMA

Méthode : avancer, mais si possible doucement et sûrement ; en ce qui me concerne, après ce texte, modeste, je réfléchirai encore !

Des écrits que j'ai pu lire sur ces questions, chez des camarades « sans dieu », j'en ressors (mais lisez « La Raison »), que le débat entamé risque d'être long, difficile, et a besoin d'être encouragé par des études spécifiques, au delà des modes soi-disant sociales !

Des entretiens auxquels j'ai procédé auprès de mon entourage, je retiens que autant la PMA ne pose pas de problème, lorsqu'il s'agit de simplement évoquer la GPA, c'est tout de suite, au mieux OUI d'accord dans l'absolu pour le progrès, mais NON aujourd'hui pour des raisons économiques.

Je résume exprès, afin de ne pas être la seule dans l'Essonne à écrire sur le sujet.

Comme pour d'autres questions inscrites dans le progrès scientifique, l'humanité, la justice, la civilisation, une législation pour la GPA et la PMA (et faut-il les séparer?), le sujet est hautement humain et délicat, parce qu'avec notre imperfection, nous sommes sans divinités, sans Dieu le Père, et c'est heureux !!, notre frimousse cervelée tendant vers l'idéal, savons avec l'expérience que rien n'est jamais acquis et que la liberté, la fraternité, la gratuité s'inventent chaque jour et se construisent à petits pas.

Dans quel monde sommes-nous, puisque la misère des femmes est évoquée ?

Bien que dramatique, tragique, horrible, voici un résumé simpliste, je m'en excuse..

- À feu et à sang
- Exploitation éhontée
- Détournement des droits de l'homme, de la femme et des citoyens (nes),
- des droits de l'enfant par un retour d'esclavagisme dit « moderne »
- de la jeunesse sans travail , et de la vieillesse en perte de pension

Tout cela par les plus possédants de l'impérialisme qui forcent au retour à des systèmes considérés comme arriérés depuis longtemps !

Et pourtant ? « Ami quand tu tombes.... » Certes, poésie et chanson ! Mais pourquoi pas aussi les cinq

airs (R) lus aussi chez les artistes de toutes les époques : Révolte, Résistance, Rébellion, Renaissance, Révolution permanente... et le A de Air, y compris le cri du bébé, AVENIR.

Pensons à ce qui a déjà fait débat et en combien de temps avant que cela ne soit légiféré, pour ne citer que ce qui nous préoccupe grandement aujourd'hui : Recherche scientifique fondamentale, écoles de la maternelle à l'université, publiques et laïques, gratuites, non remises en cause, code du travail , laïcité de l'État républicain, le droit à l'avortement, obtenus de nos aîné(e)s, chercheurs, législateurs, philosophes, écrivains...même femmes et hommes politiques !

N'y aurait-il pas dans la négation envers la GPA, du point de vue, par exemple d'un certain nombre de militants du Mouvement pour le planning familial, de l'association « Osez le féminisme », une façon d'utiliser la peur ?

Une question qui suit est « et l'enfant ? »

Étant donné mon métier passé d'enseignante spécialisée, concernant l'éducation , je dirai de manière gouailleuse « j'en ai vu de toutes les couleurs » : il ne m'appartient pas ici de découvrir ce qui était sous le sceau de la discrétion, voire du secret professionnel, mais je pense profondément que tout parent dans le désir d'élever un enfant quelque soit sa condition, avec les aides nécessaires quand il en a besoin, y compris pour son petit(e) d'homme, de femme, est totalement capable de le faire ; encore faut-il que les guerres cessent et cessent de fabriquer des « fous » subordonnés à la déshumanisation.

LÉGIFÉRER ? OUI, pour éviter toutes les dérives ; aucune mère porteuse ne devrait le faire par misère, et encore, sauf si cela la regarde et ne la met pas en danger !

Alors qui ? La femme qui le DÉSIRE et elle seule, responsable et consciente ! Connaissant parfaitement toutes les règles, pouvant s'engager librement.

Métiers nécessaires : médecins, gynécologues, infirmières, obstétriciens, aides soignant(es), assistantes sociales, personnel(les) de la protection maternelle et infantile, médecins scolaires, enseignant(e)s spécialisé(es), personnel(e)s hospitaliers formé(e)s spécifiquement, j'en oublie certainement :

Je comprends que cette question à l'étude , s'étudie encore, ce que je viens de « jeter » sur le papier est une première, approche, j'en suis là, j'en connais des cas réussis aux yeux des concerné(e)s, et d'autres adoptions malheureuses, et d'autres réussies, toujours aux yeux des concerné(e)s.
Recherche, médecine, biologique, justice, éthique,

philosophique, idéologique, éducatif, instructif
sont tous les plans à étudier..

Avec toutes les cellules...allons de l'avant !!

Irène Lavignolle-Vioqué

* * *

IVG, PMA, GPA : DOUTER, CHERCHER, COMPRENDRE

Il me semble opportun de rappeler la déclaration adoptée par les participants au colloque « la Recherche sur l'embryon humain » du 10 octobre 2009, pour contribuer à la discussion :

« la FNLP demande que les techniques d'aide médicale à la procréation bénéficient au plus grand nombre. Elles doivent cesser d'être simplement des moyens de résoudre l'infertilité des couples hétérosexuels pour devenir un mode de procréation à part entière dès lors qu'il s'inscrit dans un projet parental. Elles doivent aussi demeurer soumises au principe intangible de la gratuité et de l'anonymat du don des éléments du corps humain. »

Gardons-nous de conclure avant d'en avoir débattu !

Notre devise, à Foix, était : DOUTER, CHERCHER, COMPRENDRE. Elle n'était pas d'asséner des convictions.

Irène appelle à contribution. A vos claviers. A vos plumes.

L.C.

Le samedi 30 mai, à 14 h 30, l'Université populaire de l'IRELP, 204 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris,

Jean-Sébastien Pierre, professeur émérite des universités, traitera de : « PMA, GPA, de quoi s'agit-il ? »

Il est conseillé de s'inscrire à irelp@laposte.net.

NÉCROLOGIE : UNE COLOMBE AMIE EST PARTIE

Au colombarium des Ulis, le 23 avril, Gérard Brunet et Louis Couturier ont présenté les condoléances de LP à notre ami Michel Valette et aux siens éprouvés par le décès de Belen Valette.

Rappelons que Belen Valette fut physiquement à nos côtés avec l'Union pacifiste de France et Michel, son mari, pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale.

NOUVELLES

1) De Gif-sur-Yvette : dossier Madeleine PELLETTIER.

Parmi les 93 propositions de noms reçus par la municipalité de Gif-sur-Yvette, pour les rues du quartier du Moulon, 7 premiers noms ont été retenus au Conseil Municipal du 10 février dernier. A la Mairie, on nous assure que le dossier Madeleine PELLETTIER que nous avons déposé suit son cours.

2) Lu dans « Retraités », supplément à l' U.S. N° 751 (Organe du SNES) du 18 avril 2015, à propos de la « journée de la laïcité »

La journée de la laïcité.

Se souvenir, rappeler l'héritage qui nous constitue comme personne, comme citoyen fait partie de la transmission nécessaire pour fonder les positions de chacun : en 2015, une nouvelle journée commémorative ...

Le 9 décembre, anniversaire de la promulgation de la loi de 1905, sera célébrée dans toutes les écoles de la nation la journée de la laïcité. Elle devient symbole du « vivre ensemble » et coiffe la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Mais une célébration peut-elle suffire à faire oublier combien dans la réalité il y a d'entorses aux principes ? Instituer un rappel formel de la laïcité un jour dans l'année risque d'être contre-productif car imposé, alors que le concept même de laïcité doit être vivant, sous-tendre toute réflexion autour des programmes, de la pédagogie, de l'organisation de la vie scolaire, de la transmission de l'information.

Ajouter une journée officielle à celles qui existent déjà, n'est-ce pas une façon de prétendre agir, de dédouaner ainsi la société de ses responsabilités : lois insuffisantes ou insuffisamment respectées, pratiques discriminatoires, droits économiques bafoués... ? N'est-ce pas aussi rendre l'école responsable des dérives des individus qu'elle n'aurait pas assez « éduqués » ?

Il ne s'agit pas de se débarrasser d'un problème en le confinant à une journée de célébration plus ou moins visible mais de le traiter au quotidien et en profondeur ; c'est alors un coup de projecteur qui aura un sens...

La laïcité, c'est tous les jours...

3) De Corbeil-Essonnes : Jean JAURES partagera son boulevard avec Marcel DASSAULT. Ce n'est pas un poisson d'avril !

Le 30 mars 2015, le Conseil Municipal de Corbeil-Essonnes a décidé à la majorité de baptiser Marcel DASSAULT une partie du boulevard Jean JAURES et une nouvelle voie en construction sur la Montagne des Glaises.

Faut-il commenter ?

En matière d'ODONYMIE, grâce à Emmanuel VALLS, EVRY possède une place Jean Paul II !

Pourvu qu'il ne vienne pas à l'idée du maire de Corbeil de baptiser Adolphe THIERS, une partie de la rue Gustave COURBET ; général GALLIFET, une partie du collège Louise MICHEL ou Philippe PETAIN une partie du Boulevard du Général DE GAULLE !

4) A Savigny- sur-Orge, le mercredi 3 juin.

Louis COUTURIER y présentera son ouvrage : « La Libre Pensée et les femmes, les femmes et la Libre Pensée ».

Lieu et heure seront précisés en temps utile.

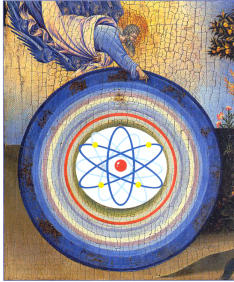
5) La statue du pape Jean-Paul II, érigée en 2006, devra être enlevée d'une place publique de Ploërmel (Morbihan), décision du Tribunal administratif de Rennes, 4 mai 2015.

Notes de lecture

Jean-Pierre Castel

SCIENCE ET RELIGIONS MONOTHÉISTES

L'inévitable conflit



BERG INTERNATIONAL

Les 191 pages de « Science et Religions monothéistes, l'inévitable conflit » de Jean-Pierre CASTEL, ne manqueront pas d'éclairer le débat sur science et religion :

L'opposition de l'Eglise à la Science.

Qu'est-ce qui a mis fin à l'âge d'or de l'Islam ?

La science est-elle une religion ?

La science moderne est-elle une fille de la théologie scolastique ?

Comme le prétendent A.KOJEVE, J.LACAN, M.ELIADE, M.SERRES, M.GAUCHET, les jésuites avec F.EUVE ou encore J.M. LUSTIGER dont J.P CASTEL rapporte les propos : « Les milieux de l'Eglise sont à l'origine des développements de la science expérimentale ».

Ces savants théologiens ne prennent pas en compte HYPATHIE, G.BRUNO, T.CAMPANELLA, VESALE, GALILEE, M.SERVET, A.LOISY. Escamotée comme eux la science gréco-latine à l'origine de la science dont J.P. CASTEL rappelle les grandes figures et découvertes.

Décapant. Roboratif. Accessible à tous.

STEPHEN HAWKING, LEONARD MLODINOW : « Y a-t-il un grand architecte dans l'univers ? »

Pourquoi et comment l'Univers a-t-il commencé ? Pourquoi y-a-t-il quelque chose plutôt que rien ? Faut-il un créateur, un dessein pour expliquer les mystères de l'Univers (Le titre original est « The Great Design ») ? Dieu peut-il suspendre l'application des lois afin d'accomplir des miracles ?

La théorie quantique, les contrées inconnues de l'infiniment petit...

Le glossaire et l'index facilitent la compréhension de leurs propos savants et rendent ces pages d'accès facile.

Stephen Hawking
Leonard Mlodinow

Y a-t-il un grand architecte dans l'Univers ?



sciences

« Une tragédie sociale en 1908, les grèves de Draveil-Vigneux et Villeneuve- Saint-Georges » de SERGE BIANCHI, historien de la Révolution Française et président du Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne.

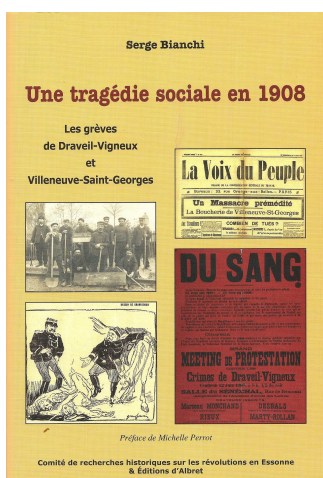
(La Raison 91 a annoncé la parution de cet ouvrage dans le N° 52).

665 pages aisées à lire.

L'aboutissement de trente ans de recherches collectives pour rassembler en abondance sources, textes, illustrations, biographies, chronologie...

Serge BIANCHI s'est évertué à restituer le détail des faits et des stratégies des différents protagonistes du conflit : entrepreneurs des sablières, terrassiers, syndicalistes, gouvernement, gendarmerie, armée, population et élus locaux.

Comme le souligne Michèle PERROT dans sa préface, il vise plus à comprendre qu'à juger. Il ne cherche qu'à apporter sa pierre à la connaissance de ces journées en complément des ouvrages consacrés à ce sujet qu'il cite. Historien scrupuleux, il a su mener à bien ces travaux.



La page de Françoise ROUSSEAU

Trésorière de la LP 91

Rappel du montant de la cotisation 2015 :

<u>DÉCOMPTE DE LA COTISATION</u>	
Fédération Nationale	48,00 €
Entraide et Solidarité	1,50 €
Institut de Recherche et d'Études de la Libre Pensée	1,50 €
Fédération départementale / Groupe	16
Le Président	
	Total : 67€

La Raison

Abonnement au tarif préférentiel de 13€
réservé aux adhérents (au lieu de 25€)

l'idée libre

Abonnement au tarif préférentiel de 15€
réservé aux adhérents (au lieu de 18€)

Fédération départementale de : L'Essonne

Cocher la formule choisie :

- Adhésion simple comprenant l'adhésion à la FNLP et à la LP 91 : 67 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 67 € + 13 € = 80 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 67 € + 15 € = 82 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 67 € + 13 € + 15 € = 95 €
- Abonnement simple à *La Raison 91* : 12 € minimum

BULLETIN D'ADHESION 2015	
à la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne ou d'abonnement à <i>La Raison 91</i>	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Email :	
Fait le	Signature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY
(attention nouvel e-mail : franrous48@gmail.com)

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS

téléphone : 01 46 34 21 50 – fax : 01 46 34 21 84 - site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr